

Contrat de Pré-Achat de Jetons de cryptomonnaie (UCO)

PRÉAMBULE

- A. La Société UNIRIS a développé une Blockchain, disposant d'une identité décentralisée et interopérable, soutenant le million de transactions par secondes en proposant une sécurité accrue, et une consommation énergétique quasiment nulle (la « Blockchain UNIRIS »).
- B. La Blockchain UNIRIS, dont la description technique détaillée figure dans le document d'information mis à la disposition de l'Acquéreur sur le site https://uniris.io (le « Yellow Paper »), s'appuie sur plusieurs innovations technologiques à savoir une chaîne de transactions au lieu d'une chaîne de blocs, un consensus appelé ARCHE « Atomic Rotating Commitment Heuristic », un système de réplication prédictif, et un réseau distribué sans point de saturation.
- C. Les transactions réalisées sur la Blockchain UNIRIS reposent sur l'utilisation d'un jeton appelé UCO (Uniris Coin), qui est la représentation virtuelle d'un moyen de paiement permettant d'effectuer des transactions au sein de la Blockchain UNIRIS.
- D. La Société UNIRIS entend procéder au lancement cryptomonnaie associée à la Blockchain UNIRIS sous la forme d'une offre au public de jetons (ci-après l' « ICO »), lors de laquelle les jetons UCO seront proposés au public, selon des modalités résumées dans le la synthèse mise à la disposition de l'Acquéreur sur le site uniris.io (le « Teaser »). Cette opération fera l'objet d'une demande de visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.
- E. En amont de l'ICO, la Société UNIRIS a souhaité proposer à un nombre restreint de personnes, de participer à une offre privée, permettant de pré-acheter des jetons UCO, vendus à un prix préférentiel, et dont la délivrance interviendra concomitamment au lancement de la Blockchain UNIRIS.
- F. C'est dans ce cadre, que l'Acquéreur et la Société ont souhaité conclure le présent Contrat.

ceci ayant été exposé, il est convenu de ce qui suit :

Le présent contrat de pré-achat de jetons de cryptomonnaie (le « **Contrat** ») est concluentre :

- 1. UNIRIS, société par actions simplifiée de droit français au capital de 98 562,74 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 828 015 131, dont le siège social est situé 86 rue de Paris à Orsay (91400), prise en la personne de son représentant légal en exercice (ci-après la « Société ») ; et
- 2. La Société
 domiciliée à l'adresse
 et représentée par
 joignable et l'adresse email (ci-après l'« Acquéreur »);

La Société et l'Acquéreur seront ci-après désignés ensemble les « Parties » et individuellement une « Partie ».

1 OBJET DE l'OFFRE

Sous réserve des termes et conditions prévus au présent Contrat, l'Acquéreur entend procéder au pré-achat, en l'échange du paiement d'un prix préférentiel, des jetons de cryptomonnaie UCO, que la Société s'engage à lui remettre au moment du lancement de la Blockchain UNIRIS, selon les modalités décrites ci-dessous.

Le jeton UCO est la représentation virtuelle d'un moyen de paiement, permettant d'effectuer des transactions au sein de la Blockchain UNIRIS, conformément à la description technique figurant dans le Yellow Paper. Le jeton UCO est ainsi un bien incorporel représentant, sous forme numérique, un ou plusieurs droits, pouvant être émis, inscrits, conservés ou transférés au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé, en l'occurrence la Blockchain UNIRIS.

En tant que jeton de cryptomonnaie, le jeton UCO ne donne droit à aucune contrepartie sous la forme de la délivrance d'un bien ou de la fourniture d'un service. Il ne donne pas non plus de droit, de manière directe ou indirecte, sur une valeur mobilière, et le détenteur du jeton UCO ne pourra voter ou recevoir des dividendes ou être réputé être le porteur d'actions de quelque société ou entité que ce soit. Le jeton UCO ne présente ainsi pas les caractéristiques d'un titre financier, d'un contrat financier, ou d'un bon de caisse.

Les jetons seront initialement émis sous forme de jetons échangeables sur les plateformes Ethereum (ERC20), Binance (BEP2) ou toute autre plateforme d'échange permettant d'assurer la liquidité des jetons et seront échangés à parité avec les « jetons natifs (UCO) » lorsque la Blockchain Uniris sera déployée.

2 DURÉE DE L'OFFRE

La présente offre privée de jetons est limitée à une période commençant le 6 octobre 2019 à minuit et s'achevant le 31 décembre 2019 à minuit (heure de Paris), et à un nombre total maximum de 820 000 000 (huit cent vingt millions) de jetons UCO correspondant à un montant total maximum de souscription de 4 100 000 euros (quatre millions cent mille euros).

Les demandes des acquéreurs seront traitées dans leur ordre d'arrivée jusqu'à ce que l'ensemble des jetons UCO mis en vente dans le cadre de l'offre privée soient souscrits. Si les demandes venaient à excéder le nombre de jetons mis en vente, seule la date de réception des fonds avant la fin de la période de souscription sera prise en compte pour déterminer l'ordre des offres retenues.

3 PRIX

L'achat des jetons UCO dans le cadre de la présente offre privée est proposée au prix unitaire de 0,005 \in / UCO. Ce prix constitue un prix préférentiel dans la mesure où les jetons UCO seront mis en vente au prix de 0,007 \in / UCO dans le cadre de l'offre publique de jetons.

Par les présentes, l'Acquéreur s'engage de manière ferme et irrévocable à :

- Acheter un nombre de

jetons UCO

- Correspondant à un prix total de

€

L'Acquéreur effectuera le paiement requis à la Société en contrepartie du pré-achat des jetons UCO à la signature du présent Contrat. Le prix des jetons sera versé par l'Acquéreur à la Société, en numéraire par virement bancaire sur le compte bancaire de la Société dont les coordonnées lui auront été préalablement communiquées.

4 LIVRAISON DES JETONS

Les Parties conviennent expressément que la remise des jetons en application du Contrat interviendra au moment du lancement de la cryptomonnaie UCO associée à la Blockchain UNIRIS (le « Lancement de la Cryptomonnaie »).

Le Lancement de la Cryptomonnaie interviendra à l'ouverture de l'offre au public de jetons, date à laquelle tout ou partie des UCO acquis deviendront échangeables sur les plates-formes d'échange. La date prévisionnelle de Lancement de la Cryptomonnaie est fixée au premier semestre 2020.

L'Acquéreur fournira à la Société au moins 15 (quinze) jours avant le Lancement de la Cryptomonnaie une adresse de réseau sur laquelle les jetons de l'Acquéreur seront attribués. Sur demande, la Société générera pour l'Acquéreur la clé et l'adresse réseau sous le contrôle d'un mandataire pour être remis en main propre ou selon un mode choisi par l'acquéreur.

Les jetons seront livrés libres de toute sûreté, réclamation, privilège, gage, nantissement, servitude, charge ou restriction de quelque nature que ce soit, promesse de vente ou d'achat, option ou droit de préemption l'affectant ou tout autre droit ou obligation de quelque nature que ce soit affectant sa propriété, sa cessibilité ou l'exercice de tout autre droit en résultant.

5 DÉCLARATIONS DES PARTIES

Les Parties déclarent qu'elles ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'elles ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de

leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements et ne sont ou n'ont été soumis à aucune procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

La Société possède des droits suffisants sur tous les brevets, marques, noms commerciaux, droits d'auteur, licences, procédés et autres droits de propriété intellectuelle nécessaires au Lancement de la Cryptomonnaie UNIRIS, et à ses activités, sans porter atteinte aux droits d'autrui.

L'Acquéreur accepte de se soumettre à un processus d'identification permettant de vérifier son identité et l'origine des fonds investis. Il déclare que les fonds utilisés pour l'acquisition des jetons ne sont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de lutte contre le terrorisme.

L'Acquéreur déclare avoir connaissance de la fiscalité applicable aux souscriptions de jetons, et faire son affaire de tout impôt ou taxe, qui pourrait être dû, du fait de l'acquisition, la cession, ou l'échange des jetons objets du présent Contrat.

6 RÉSILIATION

La Société est engagée au titre du présent Contrat à livrer à l'Acquéreur un certain nombre de jetons de cryptomonnaie au moment du Lancement de la Cryptomonnaie UNIRIS.

Si pour une raison, résultant ou non de la volonté de la Société, la Société ne pouvait procéder à cette livraison de jetons, la Société s'engage à restituer à l'Acquéreur les sommes versées au titre de l'article 3 des présentes.

7 DONNÉES PERSONNELLES

Les informations contenues dans le présent Contrat sont protégées par la confidentialité la plus stricte. La Société s'engage à mettre en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité des données personnelles de l'Acquéreur, de manière à empêcher leur endommagement, effacement, ou accès par des tiers. Ces données ne seront utilisées que pour le besoin de l'exécution du présent Contrat, et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une divulgation à des tiers sans le consentement préalable de l'Acquéreur, à moins d'y être contraint par la loi. Les données personnelles de l'Acquéreur seront conservées à des fins d'archivage, jusqu'à l'expiration du délai de prescription contractuel, délai au-delà duquel elles seront détruites.

8 CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'interdisent expressément de divulguer les présentes et leur contenu à tout tiers au présent Contrat, sauf

- (i) à leurs conseils astreints au secret professionnel,
- (ii) aux autorités publiques, nationales ou communautaires auxquelles cette transmission serait nécessaire en vertu d'une disposition légale ou réglementaire obligatoire
- (iii) afin de contraindre l'autre Partie à exécuter ses engagements en raison de son refus à le faire ou de son inexécution.

9 AVERTISSEMENT

L'attention de l'Acquéreur est attirée sur les facteurs de risques spécifiques à l'émission de jetons de cryptomonnaie. L'investissement dans une offre de jetons comporte des risques de perte partielle ou totale de l'investissement. Aucune garantie n'est donnée quant à la liquidité des jetons acquis au cours de l'offre, l'existence d'un marché secondaire de ces jetons, la valeur des jetons acquis au cours de l'offre et la contre-valeur de ces jetons en devise. En tant que jetons de cryptomonnaie, les jetons UCO ne constituent pas des instruments financiers et ne confèrent aucun autre droit que ceux décrits dans les publications associées (Yellow Paper et Teaser) accessibles sur le site uniris.io.

10 DIVERS

Les Parties conviennent que le Contrat ne pourra être valablement modifié que par voie d'avenant écrit, signé par les Parties. Aucune Partie ne pourra être considérée comme ayant implicitement renoncé à un droit sauf stipulation expresse stipulée au présent Contrat. Le préambule et les éventuelles annexes font partie intégrante du Contrat et sont dotés de la même force juridique que les autres stipulations du Contrat.

Si une des dispositions du Contrat se révélait ou devenait nulle, inopposable, caduque, illégale ou inapplicable, ceci ne pourrait remettre en cause la validité, l'efficacité ou le caractère exécutoire des autres dispositions du Contrat, qui ne seront en aucune manière affectées ou altérées par celle-ci et les Parties ne seront pas exonérées de l'exécution du Contrat. Dans un tel cas, les Parties s'engagent d'ores et déjà à substituer si possible à la disposition nulle, inopposable, caduque, illégale ou inapplicable en cause une disposition licite correspondant à l'objet et à l'esprit de celle-ci, par avenant au présent Contrat. Le présent Contrat est soumis au droit français.

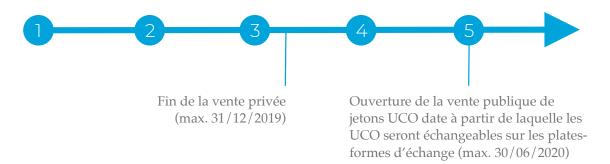
Il est rédigé en langue française et en langue anglaise, étant précisé que la version en langue française prévaut en cas de litige sur son exécution, son interprétation, sa validité ou son annulation.

La Société UNIRIS SAS, représentée par M. Sébastien DUPONT-RAOSETA, Président. L'Acquéreur,





11 ANNEXE : Processus de délivrance des jetons UCO



1 Envoie du formulaire de souscription

Si ce n'est déjà fait sur la page précédente, merci de bien vouloir transmettre le formulaire ci-joint par email en cliquant sur le lien suivant :



Nota: En cas de problème avec ce formulaire, vous pouvez télécharger le formulaire vide à l'adresse suivante https://uniris.io/assets/vente-privee-entreprise-Uniris.pdf, à remplir manuellement et à envoyer à l'adresse email : ico@uniris.io

Paiement

Le paiement peut être effectué de préférence par virement bancaire sur le compte suivant ou par Paypal en cliquant sur le lien Paypal ci-dessous :

Coordonnées bancaires:

Coordonnées Paypal:





3 Envoi de la confirmation de l'acquisition des jetons UCO

Dès que le transfert apparaitra sur le compte Uniris, nous vous transmettrons une attestation d'acquisition des jetons UCO.

4 Initialisation des fonds et envoi de la documentation

À partir de la fin novembre, nous vous transmettons une documentation sur l'utilisation des jetons UCO ainsi que la procédure qui vous permettra d'initialiser votre portefeuille de jetons.

5 Envoi de la documentation pour réaliser des opérations en jetons UCO Avant le lancement de la vente publique, nous vous ferons parvenir une documentation permettant d'échanger ou de revendre vos jetons UCO. En tant que membre privilégié, l'ensemble de l'équipe Uniris restera mobilisée pour vous apporter tout le support nécessaire.